



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	18.05.2022
Titre du projet du marché	Régionalisation de l'épuration région Echallens-Talent Planificateur Réseaux de raccordement
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	237875
N° de la publication SIMAP	1260915
Date de publication SIMAP	10.05.2022
Adjudicateur	Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET)
Organisateur	HOLINGER SA, Route de la Pierre 22, 1024 Ecublens (VD), Suisse, E-mail: raphael.alvy@holinger.com
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	23.05.2022, sur simap.
Rendu documents	20.06.2022 à 11h00, le timbre postal ne faisant pas foi. Deux exemplaires papier et une version électronique (clé USB).
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	71300000 - Services d'ingénierie Une communauté de mandataires est envisagée, spécialités engagées : hydraulique, génie civil, géotechnique, géomatique et géomètre.
Description détaillée des prestations / du projet	<p>Marché de service pour un planificateur pour les réseaux de raccordement de la régionalisation de l'épuration de la région Echallens-Talent, pour les phases 31 à 53 du règlement SIA 103 pour les prestations d'ingénierie suivantes : hydraulique, génie civil, géotechnique, géomatique et géomètre.</p> <p>Le marché est divisé géographiquement en cinq lots : Fey / Bottens, SIEGEO (Eclagnens), Traversée d'Echallens, Morrens-Talent et Cugy / Morrens.</p> <p>Le soumissionnaire n'a pas l'obligation de donner une offre pour tous les lots et peut donc choisir le ou les lots pour lesquels il déposera une offre (offres partielles admises). L'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger jusqu'à trois lots maximum à un même soumissionnaire.</p> <p>Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 103 sur les prestations. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.</p>
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise. La direction générale de projet et des travaux ne peut pas être sous-traitée.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<p>Philippe Coquerand - Membre du COPIL ASET, Chef du service Infrastructures, Espaces verts, Voirie à Echallens</p> <p>Membre du CODIR de l'ASET, à déterminer</p> <p>Schweizer Jürg - Mandataire BAMO (collaborateur du bureau Holinger SA)</p> <p>Imfeld Cédric - Mandataire BAMO (collaborateur du bureau Holinger SA)</p>
Conditions de participation	-
Critères d'aptitude	- Le bureau pilote doit avoir un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 MCHF / an

- Le soumissionnaire doit démontrer son expérience pour 4 compétences-clé du mandat:

- 1 référence de conduites d'eaux usées sous pression ou gravitaire comme ingénieur civil, pilote (DGP/DGT) (taille minimale: 1 million de CHF de coûts d'ouvrage total hors TVA) ;
- 1 référence de conduite sous pression (eau potable ou eau usée) d'au moins 1 km de longueur en tant qu'ingénieur hydraulicien ;
- 1 référence comportant l'organisation, le suivi et la réalisation complète d'une procédure de servitude (acte constitutif authentique, assiette de servitude, inscription au registre foncier, indemnisation de propriétaire, etc.) ;
- 1 référence comportant des travaux de fouille linéaire de grande distance en zone agricole incluant des mesures de protection des sols et un suivi pédologique (au moins 1 km)

Les références présentées doivent répondre cumulativement aux exigences suivantes :

- comporter les prestations SIA de planification (au moins la phase 32), de soumission (phase 41) et de réalisation (phases 51 à 53)
- être achevées il y a moins de 10 ans ou être proches de l'achèvement (= phase de réalisation largement avancée)

Critères d'adjudication / de sélection

1. Prix total du lot (40%), méthode T1
2. Qualification et expérience des personnes-clés
 - Ingénieur civil chef de projet et resp. DGP/DGT (10%)
 - Ingénieur hydraulicien (5%)
 - Responsable DLT (5%)
3. Méthodologie
 - Analyse de l'étude préliminaire (5%)
 - Approche pour la gestion du H2S (5%)
 - Gestion des contraintes foncières (5%)
 - Mode de gestion des coûts d'ouvrage (5%)
4. Organisation
 - Crédibilité et adéquation du volume d'heures par lot (5%) : dont volume total d'heures (2%), répartition des heures (2%), taux de charge des personnes-clés (1%)
 - Organisation du soumissionnaire (5%) : dont organisation de l'équipe de projet (3%), organisation interne du/des bureaux (2%)
5. Planning (10 %)

Indemnités / prix :

Pas d'indemnité

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux est détaillée.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

